

La dynamique des langues Camerounaises et Nigériennes en faveur du soft power et de la diplomatie [□]

Eliette Ngo Tjomb Assembe* e Moustapha Aliou Ridida**

pp. 117-126

Introduction

La dynamique des langues africaines appelle une réflexion sur l'impact endogène et les rapports exogènes entre ces vecteurs entretiennent et les langues étrangères grâce à leur place dans la communication linguistique nationale et le rayonnement culturel d'un Etat. Certains pays émergents, conscients de la nécessité de développer des arguments fins visant un meilleur positionnement de leur image sur la scène internationale, se sont investis à valoriser ce qu'ils avaient d'authentique. L'exemple de la Chine, l'Inde et certains pays africains qui cherchent à améliorer leur image et à promouvoir leur culture, est à cet égard particulièrement frappant. Cette stratégie qualifiée de "soft power" par Joseph Nye, se conçoit comme la capacité à entraîner l'adhésion culturelle sans coercition (Nye, 2004: 137). Elle implique davantage le désir des nations à se rendre attrayantes sur la scène internationale. Conformément à la pensée de Georges Echu, ces politiques linguistiques dites "postcoloniales" sont caractérisées par l'interventionnisme étatique en matière de promotion linguistique et culturelle (Echu, 2013: 25). Dans plusieurs Etats africains, tels que le Mali, le Niger, le Sénégal, le Maroc et l'Algérie, la démarche porte, au plan linguistique, sur la révision du statut des "langues locales indigènes" et leur implication dans les missions régaliennes de l'Etat, notamment la communication médiatique, l'administration et l'enseignement. Le présent article traite de l'influence des langues camerounaises et nigériennes sur la diplomatie et l'exercice du soft power dans la région. Il considère que ces langues peu valorisées peuvent améliorer les relations diplomatiques et il considère que ces langues peu valorisées peuvent améliorer les relations diplomatiques et commerciales au niveau sous régional et participer à la promotion culturelle. Par une méthodologie mixte combinant l'analyse de contenu, les entretiens et les études de cas, cette étude explore les divers aspects de la problématique de la recherche et propose des résultats susceptibles de fournir une conception générale relative à l'aménagement technique de l'impact des langues camerounaises et nigériennes dans l'exercice du "Soft-power". L'article est composé d'un aperçu des politiques linguistiques en Afrique, du statut des langues au Niger et au Cameroun, du soft power en question et décrit comment les langues en objet participent au soft power de leurs Etats.

□ <https://doi.org/10.21747/0874-2375/af40a9>

* Université de Yaoundé.

** Université Abdou Moumouni.

1. Aperçu des politiques linguistiques en Afrique

Les politiques linguistiques implémentées de par le monde sont diversifiées et fonction du contexte sociohistorique, sociolinguistique et socio-communicationnel de chaque pays. En l'Afrique subsaharienne francophone, les politiques linguistiques mises en place par les différents régimes qui se sont succédés depuis les indépendances, accordent plus de crédits aux langues héritées de la colonisation au détriment des langues du terroir. Dans ces pays, les langues étrangères disposent d'un statut de prestige, faisant d'elles les principales langues de communication sociales ou d'utilisation officielle par l'Etat. Marcel Diki-Kidiri pense, à juste titre, que les langues coloniales dominent la plupart des secteurs de la vie publique dans presque tous les pays en Afrique (Diki-Kidiri, 2004: 28). Les différentes politiques en vigueur dans ces pays ont conféré un statut officiel ou institutionnel à ces langues. Cette politique a réduit les langues nationales à des instruments de communication entre les populations autochtones; une situation qui limite le développement des langues locales et leur intégration dans les relations internationales. Dans d'autres contextes en Afrique, il a été constaté un conflit linguistique qui cause préjudice à la cohabitation des langues, pourtant gage de cohésion sociale. Certains auteurs, à l'instar de Ali Badara Sylla, considèrent les défis linguistiques comme l'un des problèmes majeurs auxquels les pays africains font face (Sylla, 1997: 144-145).

Cependant, Jean Tabi Manga indique que plusieurs pays d'Afrique subsaharienne jugent utile d'adopter, dans une perspective postcoloniale, une nouvelle politique linguistique qui consiste à promouvoir les langues nationales dans l'enseignement et dans le fonctionnement de l'administration (Tabi-Manga, 2000: 163-164). Depuis l'adoption de la Constitution de 2011, le Royaume du Maroc octroie à l'Amazigh le statut de langue co-officielle, en vue d'assumer aux côtés du français, la communication dans les missions officielles. Au Mali, le bambara, *langue* usuelle du pays, mais aussi le bomu, le bozo, le dogon, le peul, le bobo et l'arabe, sont élevées au rang de langues officielles, assumant les fonctions administratives et dans l'enseignement.

Dans son étude réalisée au Gabon, Hugues Steve Ndinga-Koumba-Binza précise que la Constitution de cet Etat ne mentionne pas les langues endogènes (Ndinga-Koumba-Binza, 2013: 2). Le terme "langues nationales" reste entièrement ambigu et vague dans ce pays d'où le plaidoyer en faveur d'une intégration des langues locales dans le système éducatif pour une éducation multilingue en Afrique.

Une conférence internationale intergouvernementale organisée par l'UNESCO du 17 au 21 mars 1997 pour définir une politique linguistique réaliste permettra de fixer le statut et les fonctions des langues en présence dans chaque pays et de définir une stratégie appropriée. Cette conférence visait l'élaboration et d'adoption d'un document de référence pour la gestion politique et technique de la politique linguistique adoptée par chaque Etat.

En effet, l'utilisation des langues nationales et une coopération régionale et sous régionale pour le développement des politiques linguistiques ont été recommandées dans toutes les activités de la vie nationale (UNESCO, 1997). Certains pays ont réalisé des avancées significatives dans la promotion des langues nationales en érigeant les langues autochtones au statut officiel au même titre que les langues coloniales. Le Niger constitue un bon exemple de cette situation (Diki-Kidiri, 2004: 29). Dans ce pays, l'Etat veille à la promotion et au développement des langues nationales et la loi fixe les modalités de leur promotion et de leur développement même si la langue officielle demeure le français. Cette politique s'inscrit dans une logique de multilinguisme, un modèle linguistique pro-

posé par certaines sociolinguistiques, dont Emelie Larsson, dans une optique d'amélioration des politiques linguistiques en Afrique (Larsson, 2006: 3). Il s'agit d'amener l'État à communiquer avec la population dans la langue la mieux parlée et comprise dans les communautés.

2. Statut des langues au Cameroun et au Niger

Dans les Etats africains, la réglementation de la communication sociale fait l'objet de législations particulières, octroyant aux différentes langues des statuts particuliers selon les objectifs recherchés par les états. Cette section présente le statut des langues dans les deux pays en objet.

2.1. Le cas du Niger

La constitution du Niger du 18 juillet 1999 stipule en alinéa 4 de son article 3 que la langue officielle est le français. Cette langue a été introduite dans ce pays comme langue administrative en 1900 après la soumission du pays en territoire militaire par la France. Le territoire nigérien fut intégré au sein de la fédération de l'Afrique occidentale française en 1926. L'article 3 de la constitution suscitée précise que "Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres.". Cette disposition indique une politique multilingue au plan individuel, car le Niger compte plusieurs langues dites nationales par la loi fondamentale, en marge de la langue officielle. "Est reconnue comme langue nationale du Niger, la langue commune à un groupe établi de citoyens au sein du territoire du Niger à sa formation." Cette disposition de l'article premier de la constitution de Loi n.º 2001-037 du 31 décembre 2001 fixant les modalités de promotion et du développement des langues nationales, définit les critères de conception de la notion abordée. Au Niger, la promotion et la protection des langues nationales est inscrite dans la Constitution dont l'article 5 précise que "Toutes les communautés composant la Nation nigérienne jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues en respectant celles des autres". Les langues en question revêtent un statut de langues nationales pour lesquelles l'Etat assure la promotion et le développement à travers notamment la création des premières écoles bilingues combinant la langue officielle et une des langues nationales spécifique à chaque région. Ces dernières sont identifiées par des instruments législatifs, dont l'article 2 de la Loi n.º 2001-037 du 31 décembre 2001, fixant les modalités de promotion et de développement des langues nationales, qui dispose ce qui suit: "sont proclamées langues nationales; l'arabe, le buduma, le fulfuldé, le gulmancema, le hausa, le kanuri, le sonray-zarma, le tamajaq, le tassawaq et le tubu". La préservation des langues nationales du Niger est organisée au plan de l'éducation par la Loi n.º 98-12 du 1er juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien (LOSEN), modifiée par la Loi n.º 2007-24 du 3 juillet 2007 qui dédie un volet spécial au développement de l'enseignement bilingue, notamment en ses articles 10, 19 et 21. Le bilinguisme impulsé par l'Etat du Niger prévoit des enseignements/apprentissages non seulement en langue officielle, mais également en langues nigériennes. Bien que le français soit la seule langue officielle de ce pays dans laquelle sont rédigées et promulguées les lois, le haussa et le zarma sont admis dans les débats parlementaires lorsque cet organe est actif. L'article 7 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale de 2011 conditionne l'admission au Bureau d'âge de l'Assemblée Nationale par la capacité à lire et à écrire la langue officielle, même si le Code de procédure pénale prévoit un interprète lorsqu'un justiciable ne

connaît pas suffisamment la langue française. En vertu de l'article 3 de la Loi n.º 2001-037 du 31 décembre 2001 fixant les modalités de promotion et du développement des langues nationales, les langues nationales sont autorisées dans les usages institutionnels. Dans l'administration publique, les langues nigériennes sont employées dans les communications orales avec les fonctionnaires parlant la ou les mêmes langues, mais cette pratique ne constitue pas un droit. Puisque le français est la langue de l'État, c'est cette dernière langue qui obtient ce droit d'être utilisée. Toutefois, les documents relevant des ministères de la Justice, de la Santé, de l'Éducation et de l'Agriculture peuvent avoir une version dans certaines langues nationales. Là encore, cette pratique ne correspond pas à un droit, mais à des cas de force majeure. On comprendra, par exemple, la difficulté d'un médecin ou d'une infirmière à converser avec un patient qui ne s'exprime pas en langue dite officielle, langue d'alphabétisation des experts, d'où le recours aux langues nationales ou du moins à certaines d'entre elles.

2.2. Le cas du Cameroun

Le statut des langues au Cameroun est intimement lié au contexte sociohistorique du pays et aux différentes phases de son histoire. Avant la période coloniale, certaines langues locales telles que le fulfulde et l'haoussa étaient utilisées dans la dissémination de l'islam. Zachée Denis Bitjaa Kody indique que certaines langues telles que le duala et le mungaka jouissaient pendant la période coloniale, d'une meilleure valorisation, car utilisées par les missionnaires dans l'enseignement (Bitjaa Kody, 2004: 19). Par ailleurs, le pidgin-english, jouissait d'une prépondérance communicative et était impliqué, malgré son statut illégal et non normé, dans les domaines formels et informels. La période coloniale allemande (1884-1914) est marquée par politique linguistique de germanisation rigide se traduisant par la promotion de la langue allemande et la rigidité envers les langues nationales, alors "langues indigènes". Les langues nationales expérimentent durant cette période une interdiction d'usage dans la vie publique du territoire colonial. Ce qui se traduit par la fermeture des écoles locales et missionnaires enseignant ces langues.

Le mandat franco-britannique se traduit par une politique linguistique directe et indirecte, donnant lieu à une réglementation linguistique différente en ce qui concerne l'usage des langues locales. La France opte pour une politique linguistique directe axée sur la promotion de la langue coloniale et l'interdiction de l'usage des langues locales dans la vie publique, en vue d'une "dégermanisation" du territoire colonial. L'Angleterre adopte une politique linguistique indirecte axée sur la réglementation linguistique souple, ce qui confère aux langues locales, un statut de langue d'enseignement dont le management est assuré par les autorités locales selon leurs usages et coutumes. L'adoption de la politique du bilinguisme officiel après l'indépendance du Cameroun, le 1^{er} janvier 1960 s'inscrit dans ce qu'Echu (2012: 56) appelle la continuité de la réglementation linguistique coloniale. Il s'agit essentiellement d'une politique linguistique assimilationniste basée sur l'assimilation de l'héritage linguistique coloniale. Elle se traduit aussi par la modification de cet héritage, notamment avec l'octroi du statut de langues nationales aux langues locales avec la consécration constitutionnelle de leur protection et promotion. Cette consécration constitutionnelle donne lieu à la mise en œuvre des textes législatifs d'application notamment la Loi n.º 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun portant enseignement des langues nationales et/ou des langues officielles (français et anglais). D'autres actes réglementaires permettant la promotion du multilinguisme et du multiculturalisme ont été adoptés. C'est le cas du décret n.º 2017/013 du 27 janvier 2017

portant création de la Commission Nationale du Bilinguisme et du Multiculturalisme qui indique l'ouverture de l'Etat du Cameroun vers une reconnaissance de sa diversité linguistique et culturelle en s'affranchissant progressivement des restrictions imposées par l'autorité coloniale cloisonnée dans l'officialisation des langues étrangères.

3. Le “soft power” en question

Cette notion désigne une doctrine élaborée par Nye (2004: 4) dans son ouvrage intitulé *Soft Power: The Means to Success in World Politics*. Elle prône le recours aux stratégies d'influences douces en lieu et place des démonstrations de force ou de la puissance militaire, tel qu'il est perçu dans les relations entre Etats depuis la fin de la 2ème guerre mondiale. Le soft power se caractérise par la capacité d'un État à influencer et à orienter les relations internationales en sa faveur par une stratégie d'influence. L'Etat renforce ainsi la légitimité de son action internationale en vue de conforter sa puissance. Cette influence vise à façonner l'opinion publique et les perceptions à l'étranger, à promouvoir ses valeurs, sa culture, ses politiques et ses intérêts auprès de potentiels adversaires, des alliés ainsi que tous les acteurs des relations internationales, notamment d'autres Etats, les organisations internationales, organisations non gouvernementales (ONG), acteurs transnationaux, les multinationales, etc. Nye démontre que les Etats disposent d'une batterie de stratégies de poids pour se faire valoir ou s'imposer sur la scène internationale. Il s'agit notamment de:

- la diplomatie culturelle et d'influence manifestée par la promotion de la culture nationale à l'étranger à travers des événements culturels, des festivals, des expositions, des échanges d'artistes et d'intellectuels, des instituts culturels, des programmes de bourses d'études, etc.
- la diplomatie sportive: L'organisation et la participation à des événements sportifs internationaux, ainsi que le soutien aux athlètes nationaux qui réussissent à l'échelle mondiale, peuvent contribuer à renforcer l'image et la réputation d'un pays.
- Des médias et communication: L'utilisation de médias d'État ou de médias indépendants pour diffuser des informations, des émissions de télévision, des films, des publications et des contenus médiatiques qui reflètent la culture, les valeurs et les politiques de l'État. Les séries télévisuelles telles que *Mesdames et Messieurs*, *La Bataille des Chéris*, du réalisateur Camerounais Ebenezer Kepombia, participe du rayonnement du pays à l'international.
- La diplomatie éducative et académique: L'attraction d'étudiants étrangers par le biais de programmes d'études de qualité, de bourses d'études, de partenariats entre universités et de collaborations de recherche. Les universités et les écoles internationales jouent un rôle clé dans cette dimension du soft power. Au Niger, l'Arabie Saoudite octroie des bourses d'apprentissage de l'arabe pour multiplier le nombre de locuteurs et de potentiels interlocuteurs dans ce pays. Cela se vérifie également au Cameroun où la Chine et l'Allemagne respectivement à travers Confucius et la DAAD vendent leur langue aux intellectuels africains.
- La diplomatie économique: la promotion des intérêts économiques à l'étranger par le biais du commerce, des investissements, de la coopération économique, des accords commerciaux et de la promotion des entreprises nationales.

- La diplomatie de la santé: La coopération internationale en matière de santé publique, notamment la gestion des pandémies et la distribution de vaccins, peut renforcer la réputation d'un État en tant qu'acteur mondial responsable.
- Diplomatie numérique et des médias sociaux: L'utilisation des plateformes numériques, des médias sociaux et de la diplomatie publique en ligne pour atteindre un public mondial, partager des informations, influencer les discussions et promouvoir des points de vue.
- Diplomatie des valeurs: La promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de l'état de droit et d'autres valeurs fondamentales peut être utilisée pour influencer les politiques et les actions d'autres pays.

Il convient de relever que les outils de *soft power* varient selon les ressources, la culture et les priorités de chaque État. Leur utilisation efficace dépend également de la cohérence et de l'authenticité de la projection de l'image et des valeurs de l'État à l'étranger.

Le Cameroun et le Niger sont des pays très diversifiés sur le plan linguistique, dotés de nombreuses langues susceptibles de constituer un formidable outil de *soft power* en Afrique.

4. Les langues camerounaises et nigériennes comme instruments de “soft power”

Le Niger et le Cameroun sont respectivement des pays de la sous-région Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale. Ces pays partagent deux langues nationales: le peul encore appelée fulfulde ou fulani et le hausa ou haoussa. Ces pays ont également en commun le français comme langue officielle et l'arabe, autochtone au Niger et langue étrangère au Cameroun, et très utilisée dans les communautés musulmanes. Cette diversité peut être un facteur d'unification régionale, de diplomatie culturelle, d'éducation, de diffusion dans les médias et le divertissement, des échanges économiques et commerciaux.

4.1. Unification régionale

Les langues partagées par le Cameroun et le Niger sont parlées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale. Leur utilisation peut faciliter la compréhension mutuelle entre les pays de la région, en favorisant l'intégration régionale. Le Hausa, par exemple est parlée par une grande partie du continent africain, principalement au Nigéria, au Soudan, au Tchad, au Bénin, au Ghana, au Togo, en Centrafrique, au Gabon et au Burkina Faso. Le fulfulde constitue aussi une langue de grande extension qui joue un rôle véhiculaire en Afrique de l'Ouest. Le kanuri est très répandu au Niger et Nigeria, même s'il est très peu parlé au Cameroun sinon par les Bornouans. Au plan de la dynamique des langues, la région septentrionale du Cameroun est caractérisée par un plurilinguisme quasi généralisé où les locuteurs strictement monolingues sont très rares, car pour l'essentiel, ce sont des locuteurs natifs d'une grande langue véhiculaire (Barreteau et Dieu, 2005: 24-32).

Cette affirmation peut s'étendre dans la sous-région Afrique de l'Ouest dans la mesure où les habitudes culturelles et linguistiques sont les mêmes pour la plupart.

4.2. Diplomatie culturelle et sportive

La promotion des langues Camerounaises et Nigériennes peut contribuer à renforcer les liens culturels et diplomatiques non seulement entre ces deux pays, mais également avec d'autres pays de la région. Ces peuvent être utilisées pour valoriser la culture camerounaise et nigérienne à l'étranger. Des initiatives telles que des festivals de langues, des expositions culturelles et des performances artistiques peuvent aider à sensibiliser le monde à la richesse culturelle de ces pays. Dans cette optique, le Salon International de l'Artisanat (SIARC), rendez-vous biennuel promeut par le ministère en charge de l'Artisanat, favorise les échanges de procédés entre artisans africains.

L'identité culinaire nigérienne s'exporte dans la sous-région, notamment par les menus tels que le Kopto (à base de feuilles de moringa), le Kilichi (viande fraîche cuite au soleil), la Alkachi (gâteau de mil). La cuisine camerounaise est valorisée par des mets divers à l'instar d'ebobolo ou bâton de manioc, soya, ndolé, sanga, eru, qui sont des savoirs véhiculés par des langues endogènes. Sur plan du sportif, la lutte traditionnelle, initialement pratiquée pour célébrer l'arrivée de la saison des pluies dans le Sahel, fait désormais partie des activités physiques et sportives. Le Niger se distingue particulièrement dans ce sport à travers le monde, car il remporte presque toujours la première place. Au Cameroun, le football participe à renforcer la réputation du pays et créer des opportunités économiques grâce à la visibilité médiatique des athlètes d'origine Camerounaise et événements sportifs. Le label "Lions Indomptables", référant à l'équipe nationale fanion de football, constitue une marque de prestige qui vend l'image du pays dans le monde entier depuis la participation inédite de l'équipe nationale du Cameroun à la coupe du monde en 1990 en Italie où une équipe africaine a pour la première fois franchi l'étape des quarts de finale. Cela s'applique également aux sportifs, car des noms comme Roger Milla, Samuel Eto'o ou Francis Nganou, André Onana, Françoise Mbango, etc. font rayonner l'Afrique sur la scène internationale.

4.3. L'éducation et l'académie

L'enseignement des langues nationales peut faciliter l'accès à l'éducation et à la formation dans une localité. Apprendre une langue peut également faciliter l'intégration d'une personne au sein d'une communauté en facilitant la compréhension des us et coutumes ainsi que les échanges avec les populations de la région d'accueil. Des entretiens avec des responsables des filières dédiées aux Langues et à la Culture, en particulier dans les Écoles Normales Supérieures (ENS) de Yaoundé et de Bertoua au Cameroun, révèlent que les langues enseignées dans ces institutions sont celles dites "d'ouverture". Emmanuel Ngue Um, Chef de Département de l'ENS de Bertoua explique la langue d'ouverture retenue pour le compte de l'année académique 2023-2024 dans la filière qu'il dirige est le fulfulde, première langue véhiculaire au Cameroun. Il précise que le degré de vulgarité de la langue constitue la base du choix. D'autres raisons pragmatiques de choix des langues de travail dans les ENS ont été mentionnées par notre informateur à l'instar de la disponibilité du personnel enseignant. Cette indication atteste que la maîtrise d'une langue nationale constitue désormais une compétence de travail au Cameroun. En effet, l'enseignement des langues nationales s'appuie uniquement sur les aspects grammaticaux, discursifs et littéraires que l'apprenant est capable de collecter ou de comprendre par lui-même, car l'apprentissage consiste à transmettre des connaissances en linguistiques et en littérature des langues africaines/camerounaises. L'ENS de Bertoua a adopté depuis l'année acadé-

mique 2021-2022 l'approche multilingue offre la possibilité aux élèves professeurs d'acquérir une expérience liée aux particularités, mais aussi aux similitudes entre les langues en présence dans leurs futures salles de classe. Les programmes d'enseignement des langues locales, permettant aux apprenants nationaux et étrangers d'apprendre ces langues et de mieux comprendre les cultures locales, sont dispensés au Cameroun dans les enseignements de bases et secondaires.

La politique linguistique du Niger s'applique à valoriser l'utilisation des langues locales au côté des langues étrangères dans le secteur de l'éducation. En effet, l'Arrêté n.º 113/MEN/DGEB/DFIC/DECB1 du 19 août 2008 porte ouverture de cinquante (50) écoles bilingues dans chacune des huit (8) régions du Niger. De plus, l'Arrêté n.º 112/MEN/DGEB/DFIC/DECB1 du 19 août 2008 porte ouverture des filières bilingues au niveau des Écoles normales. La prise en charge de la promotion des langues nationales dans les portefeuilles du ministère en charge de l'Éducation nationale par Décret n.º 2011-155/PRN du 21 avril 2011, portant nomination des membres du Gouvernement, modifié par le Décret n.º 2011-129/PRN du 16 juin 2011, et la constitution au sein dudit ministère d'une direction générale de la promotion des langues nationales représente une volonté politique ferme visant la valorisation des langues nigériennes.

4.4. Média et le divertissement

Au Cameroun, il existe des radios communautaires qui diffusent essentiellement en langues nationales. Il convient également de mentionner la production des contenus numériques en langues locales. Les médias sociaux, les blogs et les sites web en langues locales contribuent à la diffusion de ces langues et des cultures camerounaises et nigériennes. Les influenceurs et les personnalités en ligne jouent un rôle important dans cette promotion. Cependant, la plupart des médias émettent en français ou en anglais. Au-delà de l'intégration des langues nationales dans le système éducatif au Niger, leur utilisation dans toutes les émissions radiotélévisées participe du respect des droits humains consistant à apporter l'information à chacun dans sa langue maternelle.

4.5. Économie et commerce

L'augmentation de la population en Afrique agrandit l'intérêt économique pour ce continent. S'agissant de la promotion du tourisme, la mise en avant des langues locales et des cultures autochtones peut attirer les touristes étrangers qui souhaitent découvrir la diversité culturelle de l'Afrique. Les langues locales peuvent être utilisées pour créer des expériences authentiques pour les visiteurs. Une hausse de la demande des services de traduction et de localisation se fait remarquer selon le *CSA Research*. Produire des contenus en langues africaines devient de plus en plus une expertise très demandée notamment dans les domaines techniques en raison de l'absence de terminologie standard et de manque de traducteurs de qualité alphabétisés en langues africaines. La production des outils de traitement du langage tels que les vérificateurs orthographiques et grammaticaux ainsi que des outils spécialisés de traduction automatique, de synthèse de texte, des agents conversationnels en langues africaines en général. Les Technologies langagières numériques contribuent largement à la promotion et à la préservation des langues africaines et également à renforcer l'identité culturelle de ces pays et à vendre une image po-

sitive de l'Afrique à l'échelle continentale et monde. La traduction automatique facilite les échanges entre acteurs de cultures différentes et contribue à briser les barrières linguistiques. La présence des langues comme le hausa et le fulfulde dans Google translate participe à relever l'apprentissage de ces langues et la production des données en ces langues. Face à l'insécurité qui sévit au Niger et au Cameroun, l'Etat privilégie l'affectation des ressources disponibles au secteur de la défense et à la sécurité. Cette contrainte freine la mise en œuvre des réformes liées au développement d'une éducation inclusive de qualité, gage d'épanouissement de la diversité culturelle et de respects des droits culturels de chacun. Cette difficulté empêche la croissance des filières culturelles et artistiques du fait de la faible participation des personnes à la vie socio-culturelle, en plus de l'insuffisance des infrastructures culturelles et artistiques et au manque de professionnalisation des métiers.

5. Conclusion

La dynamique des langues nigériennes et camerounaises révèle un regain de vitalité de ces dernières grâce à leur prise en compte dans les systèmes éducatifs et académiques à long terme. La mise en œuvre d'une politique inclusive intégrant les langues nationales dans les secteurs de l'éducation et dans les médias participe largement de la documentation en langue Camerounaises et nigériennes. Le développement des technologies langagières reste des initiatives de particuliers parfois soutenus par des organisations étrangères. Il est recommandé aux Etats et à leurs partenaires de consacrer davantage des ressources aux dépenses concernant les droits culturels et l'éducation inclusive à travers notamment la création des écoles de langues nationales, des arts et de la culture, en octroyant des bourses d'études aux personnes désireuses de poursuivre leurs études dans la filière œuvrant pour notamment pour le développement des langues nationales.

Références bibliographiques

- Barreteau, D., & Dieu, M. (2005), Linguistique. *In* Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun [En ligne]. Marseille: IRD Éditions.
- Bitjaa Kody, Z. D. (2004), La dynamique des langues camerounaises en contact avec le Français: approche macro sociolinguistique. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Yaoundé 1.
- Diki-Kidiri, M. (2004), Multilinguismes et politiques linguistiques en Afrique. Actes du Colloque international de Ouagadougou (Burkina Faso) Développement durable: Leçons et perspectives. 1-4 juin 2004, pp. 45-54. Université de Ouagadougou. AIF-FAUF-OIF.
- Echu, G. (2012), Bilinguisme officiel au Cameroun: Étude linguistique et sociolinguistique. Collection: Harmattan Cameroun, Paris: L'Harmattan.
- Larsson, E. (2006), Les politiques linguistiques au Sénégal et au Maroc, Comment ces pays-ont-ils réussi à réaliser les buts qui constituent la déclaration d'Harare? Institut d'études romanes, Université de Lund.
- Ndinga-Koumba-Binza, H.S. (2013), Identité et nationalisation des langues au Gabon. Mbaandza: Revue d'Etude et d'Analyse Francophones 2, pp. 147-163.

- _____ (2005), *Politique linguistique et éducation au Gabon: un état des lieux*. Centre for Language and Speech Technology, Stellenbosch University Volume 4, *Journal of Education*.
- Nye, J. (2004), *Soft power: the means to success in world politics*. New York: Public Affairs.
- République du Cameroun (2017), Décret n.º 2017/013 du 27 janvier 2017 portant création de la Commission Nationale du Bilinguisme et du Multiculturalisme.
- _____ (1998), Loi n.º 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun portant enseignement des langues nationales et/ou des langues officielles.
- République du Niger (2011), Décret n.º 2011-155/PRN du 21 avril 2011, portant nomination des membres du Gouvernement, modifié par le Décret n.º 2011-129/PRN du 16 juin 2011.
- _____ (2011), Résolution n.º 003/AN du 19 avril 2011 portant Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, modifiée par la Résolution n.º 005/AN du 21 juin 2011.
- _____ (2008), Arrêté n.º 113/MEN/DGEB/DFIC/DECB1 du 19 août 2008 porte ouverture de cinquante (50) écoles bilingues dans chacune des huit (8) régions du Niger.
- _____ (2007), Loi n.º 2007-26 du 23 juillet 2007 portant statut général de la Fonction publique de l'Etat.
- _____ (2001), Loi n.º 2001-037 du 31 décembre 2001 fixant les modalités de promotion et de développement des langues nationales.
- _____ (1999), Approuvée par référendum le 18 juillet 1999 et promulguée par le décret n.º 99-320 / PCRN du 9 Août 1999.
- _____ (1998), Loi n.º 98-12 du 1er juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien.
- Sylla, A. B. (1997), *Politique linguistique de la Guinée 1966 à 1984*. Mots, n.º 52, septembre 1997. L'état linguiste, sous la direction de Boutet, J., Chetouani, L. & Tournier, M.
- Tabi-Manga, J. (2000), *Les politiques linguistiques du Cameroun*. Essai d'aménagement linguistique. Paris: Karthala.
- UNESCO (1997), *Synthèse des travaux de la conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique*. Harare (Zimbabwe, 17-21 mars 1997).